



SATISFACTION

100 % des stagiaires sont satisfaits



COLLECTIF



© photo : Cécile Grenet.



Organisme de formation

n° 24410107341

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (article L.6352-1 2 du code de travail)

ENGRAISSER ET FINIR SES ANIMAUX À L'HERBE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mieux connaître les itinéraires techniques et les résultats attendus d'un engraissement à l'herbe en adaptant la conduite du troupeau et des ressources fourragères



PROGRAMME

Matin

Les conduites pour réaliser des finitions à l'herbe :
o conduites de pâturage, et des ressources de la ferme pour l'alimentation du troupeau
o conduites du troupeau : allotements, génétiques, race, type d'animaux vendu, durée de finition...

Age d'abattage, conformation et qualités de viande issue de ces conduites

Après-midi

Étude de cas sur une ferme expérimentant l'engraissement et la finition à l'herbe pour améliorer et développer ces pratiques



MÉTHODES - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges d'expérience entre stagiaires et intervenant, étude d'un cas pratique



MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Autopositionnement écrit en fin de formation



INTERVENANT

Denis Alamome, formateur indépendant en systèmes économes et autonomes
Emilie Doussin, formatrice en agriculture paysanne à l'ADEARI

PUBLIC

Éleveurs et éleveuses intéressés par l'engraissement à l'herbe

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour - 7 heures

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

Vendredi 5 avril 2024 - Chez Julien Moreau - Les Piolets 36400 Lacs

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Emilie Doussin :
agriculturepaysanne@adeari.fr ; 06 41 05 79 74



TARIF

189 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Pour consulter nos conditions générales d'utilisation, cliquez sur ce lien :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/car3_cgu-adear_centre-vl-v4-22102021.pdf

Pour en savoir plus, contactez-nous !



agriculturepaysanne@adeari.fr



06 41 05 79 74

Ne pas jeter sur la voie publique.



Porté par :

Avec le soutien de :

